

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 21 JUILLET 2021 – 18h30
Cité du Végétal – VALREAS
Représentant d'Union pour Visan à la CCEPPG : Jean PREVOST

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 17 juin 2021 : vote unanime
2. Campus Connecté Hauts de Provence – Conventions de reversement et de partenariat : vote unanime.

Cette convention de partenariat fixe :

- L'organisation de la gouvernance du Campus avec la mise en place d'un comité de pilotage associant l'association « Espace Maison Million de Grillon » et la CCEPPG
- Les responsabilités respectives des parties pour mener à bien le projet
- Les relations financières entre les parties : rythme de reversement de la subvention perçue de l'Etat, budget prévisionnel de fonctionnement du Campus Connecté, l'engagement de la CCEPPG de compléter le financement de l'Etat à concurrence du budget prévisionnel
- Enfin la convention de partenariat identifie la part de reversement due à l'Université de proximité, l'université d'Avignon, subvention forfaitaire de 50 000€ versée au titre de sa mission d'accompagnement et ressources

3. Elaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Energétique – Signature d'un protocole d'engagement avec l'Etat : vote unanime.

Contractualisation avec l'Etat et les 19 communes de la CCEPPG pour une démarche commune des enjeux du territoire en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat. Ce contrat de relance doit être conclu d'ici la fin de l'automne 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux.

Commentaire : Il s'agit là d'une prise de décision importante en accord avec nos valeurs. Aux communes à présent de se positionner sur des projets concrets. Nous avons dans nos intentions, le projet d'adapter les bâtiments communaux (école, mairie, maison des associations, espace Gérard Sautel) pour réduire significativement la consommation d'énergie et améliorer l'éclairage public pour réduire notre empreinte carbone.

4. Ressources Humaines – Procédure de recrutement sur le poste de responsable de pôle développement économique tourisme – Proposition d'ouvrir le recrutement pour pouvoir à un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché, aux agent.e.s contractuel.le.s (article 3-3-2° loi n°84-53 modifiée) : vote unanime

Création d'un emploi de contractuel avec les modalités suivantes : 35h hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2021, catégorie A, responsable pôles action économique et tourisme.

Commentaire : Il ne s'agit pas là d'une augmentation des effectifs mais de se donner l'opportunité de recruter en dehors des effectifs de la fonction publique. Existait-il une autre possibilité... peut être en interne, la masse salariale de la CCEPPG est déjà très importante au regard de ses compétences exercées.

5. Service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme – convention de prestation de services avec la Commune de Bouchet : vote unanime

Mise en place d'une convention de prestation de services relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune de Bouchet.

6. Promotion du petit patrimoine Enclave des Papes – Pays de Grignan grâce à la technologie 360° - Demandes de subventions au titre du fonds européen FEADER programme LEADER (fiche action 5 « Circuits Courts & Tourisme ») et du soutien et de la promotion touristiques du Conseil Départemental de la Drôme : vote unanime

La CCEPPG souhaite mettre en œuvre un projet global et fédérateur pour les villages en dotant le territoire d'un outil moderne et partagé. Montant du projet : 49 999€ répartis Europe (54%), Conseil départemental Drôme (26%), CCEPPG (20%)

7. Déploiement des Points d'Apport Volontaire – Mise en œuvre de fonds de concours

8. Déploiement des Points d'Apport Volontaire – Demande de fonds de concours pour les communes de Montjoyer et de Montségur sur Lauzon : *vote unanime moins 1 abstention (Jean PREVOST) sur les deux délibérations.*

Un schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés est mis en œuvre sur le territoire communautaire depuis 2019, schéma qui se caractérise par le déploiement de points de collecte équipés de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères et de colonnes aériennes pour le tri sélectif.

Ne pouvant financer seule ce projet, la CCEPPG souhaite créer un fonds de concours alimenté par les communes pour faire les investissements. Pour les communes de Monségur et Montjoyer le montant de l'opération se monte à 82 354.99€ HT pris en charge à 37.63% par la commune de Montjoyer et 38.17% par Monségur.

Commentaire : Mea culpa, j'avais en fait l'intention de voter contre la première délibération ! Pourquoi ? Il existe en fait deux catégories de communes dans notre intercommunalité. Celles pour qui l'implantation de points d'apport volontaire enterrés sont prises en charge intégralement par la communauté des communes (exemple Grignan) et celles pour lesquelles la commune devra prendre en charge une partie non négligeable du coût si elle souhaite bénéficier de points d'apport volontaires enterrés (exemple Visan). Ce n'est pas ce qui était annoncé par nos élus de la précédente mandature. On nous a fait croire que l'on mettait à disposition de notre commune des colonnes aériennes pour la collecte, mais que celle-ci seraient remplacées par des points d'apport enterrés dès que notre tour viendrait (2021/2022). Pour quelle raison cette différence de traitement entre nos communes ! Pourtant nous avons toujours le même représentant au sein de la commission environnement de la CCEPPG et qui valide une décision totalement opposée ?

Quant à la deuxième délibération, il s'agissait d'autoriser deux communes à « bénéficier » de ce traitement de « faveur » sur l'exercice 2021. Si les représentants de ces communes votent favorablement, je ne pouvais que m'abstenir.

9. Micro crèche les Petites Etoiles – Changement de mode de gestion – Passage en mode PSU : *vote unanime*

Gérée par l'association d'Aide aux familles de Valréas, la micro-crèche de 10 places a ouvert en septembre 2016 sur la base notamment d'un besoin de garde pressenti en horaires dits atypiques. Demande de changement de mode de gestion : passage en mode Prestation de Service Unique (PSU) qui nécessite une subvention de la CCEPPG de 3 000€ supplémentaires.

10. Micro-crèche de Roussas : cession du terrain par la Commune : *vote unanime*

Un projet de construction d'une micro-crèche à Roussas a été initié depuis plusieurs années afin de répondre aux besoins de la partie ouest du territoire communautaire en matière d'offre d'accueil des jeunes enfants. La commune fait don de la parcelle de terrain pour la construction de la micro-crèche.

11. **Convention cadre de partenariat entre le Département de la Drôme et la CCEPPG – Dispositif de soutien à la production de logements sociaux :**

12. **Compétence Gestion des Milieux Naturels et Protection contre les Inondations - Protection des biotopes et des habitats naturels sur les ripisylves des bassins versants du territoire de la CCEPPG – Saisine des Préfets de Vaucluse et de la Drôme**

Commentaire :

Les deux derniers points n'ont peut-être pas été traités car l'assemblée n'avait plus de quorum. Nous restons dans l'attente du compte-rendu officiel.